

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 20 septembre 2017

Convocation : 13 septembre 2017

Présents : Mrs Jean-François JAUNET, Philippe TRONCY, Mmes Marie-Noëlle DAZY, Martine DELEY, Françoise CHEVALIER, M. Bruno GERARD, Mme Ghislaine GUINOT, M. Marcel MARTIN, Mme Priscilla LAUPRETRE, Mr Didier DAUVERGNE,

Absents excusés : M. Dominique MAUGUIN (procuration à Mme Françoise CHEVALIER), M. Pierre-Yves DUMAS (procuration à M. Philippe TRONCY), M. Olivier DESCOURS, Mmes Marie-Christelle SCHLEININGER, Corinne COGNARD.

Secrétaire de séance : M. Bruno GERARD

### Ouverture de séance : 20h30

Approbation et signature du compte-rendu du conseil du 12/07/2017.

#### ● **Tarif hivernage bateaux**

La communauté urbaine Le Creusot Montceau prévoit des travaux de réaménagement du port de plaisance de Montceau-Les-Mines. Les bateaux qui y sont amarrés doivent quitter Montceau durant les travaux. La commune de Gévelard est sollicitée pour en accueillir 9. M. le Maire propose le même tarif que celui qui est appliqué à Montceau pour deux bateaux habités, soit 34 € par mois. Rq : VNF ne garantit pas le niveau d'eau à Gévelard. Il faudra faire signer une décharge aux plaisanciers pour éviter les problèmes en cas d'insuffisance du niveau d'eau

Accord à l'unanimité

#### ● **Subvention à l'association « Boule Joyeuse »**

##### M. TRONCY a quitté la salle pour cette délibération

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 450 € pour le fonctionnement et 350 € pour les activités spécifiques à l'association « Boule joyeuse » de Gévelard.

Accord à l'unanimité

#### ● **Avenant au marché public des salles de NAP – Lot 7 Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire**

Le conseil municipal décide de conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise JMENERGIE dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de réhabilitation des salles de NAP (Lot n°7 – Chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire)

Marché initial du 21 juillet 2016 - montant : 38 711,32 € HT,

Avenant n° 1 - montant : 809,07 € HT

Nouveau montant du marché : 39 520,39 € HT ; 47 424,47 € TTC

Accord à l'unanimité

#### ● **Avenant n°1 au marché public des travaux de rénovation du gymnase – Lot 1 Etanchéité**

Le conseil municipal décide de conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise APC ETANCH GRAND LYON dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de rénovation du gymnase (Lot n°1 – Etanchéité)

Marché initial du 29 mai 2017 - montant : 109 603,53 € HT ; 131 524,24 € TTC

Avenant n° 1 - montant : 2 402,79 € HT ; 2 883,35 € TTC

Nouveau montant du marché : 112 006,32 € HT ; 134 407,59 € TTC

Accord à l'unanimité

● **Avenant n° 2 au marché public des travaux de rénovation du gymnase – Lot 1 Etanchéité**

Le conseil municipal décide de conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise APC ETANCH GRAND LYON dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de rénovation du gymnase (Lot n°1 – Etanchéité)

Marché initial du 29 mai 2017 - montant : 109 603,53 € HT ; 131 524,24 € TTC

Marché avec avenant n° 1 : 112 006,32 € HT ; 134 407,59 € TTC

Avenant n°2 : montant : 1 274,00 € HT ; 1 528,80 € TTC

Nouveau montant du marché : 113 280,32 € HT ; 135 936,39 € TTC

Accord à l'unanimité

● **Vente du sentier du lotissement aux riverains**

Le conseil municipal avait voté, en date du 29 juillet 2016, la vente du sentier du lotissement « Le haut des bruyères » aux parcelles voisines à l'euro symbolique. Un nouveau bornage cadastral a été fait pour intégrer ces nouvelles parcelles,

Il est décidé d'attribuer chacune des nouvelles parcelles cadastrales qui formaient le sentier du lotissement « Le Haut des bruyères » de cette façon :

- La parcelle nouvelle cadastrée AY 219 sera rattachée à la parcelle AY 192 (Lot 18) appartenant à M. et Mme LABONDE – PAYS et vendue pour un euro symbolique,

- La parcelle nouvelle cadastrée AY 220 sera rattachée à la parcelle AY 193 (Lot 19) appartenant à M. et Mme GOULOT – CHEVET et vendue pour un euro symbolique,

- La parcelle nouvelle cadastrée AY 222 sera rattachée à la parcelle AY 195 (Lot 21) appartenant à M. et Mme DUMAS – BENOIT et vendue pour un euro symbolique

- Les parcelles nouvelles cadastrées AY 221 et AY 223 seront rattachées à la parcelle AY 194 (Lot 20) qui n'a pas encore d'acquéreur.

Accord à l'unanimité

● **Demande de financement accessibilité – FIPHFP**

La commune s'était engagée dans l'élaboration d'un Agenda d'accessibilité programmée par délibération du 24 septembre 2015. Les travaux concernant la mairie devaient se faire dans les deux ans suivant l'acceptation par la DDT.

Une aide financière sera sollicitée auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour l'aménagement et l'installation d'un ascenseur à la mairie de Gévelard selon le plan de financement suivant :

Coût total de l'installation : 44 310 € HT ; 46 968,60 € TTC

Aide financière FIPHFP sollicitée : 44 310 €

Accord à l'unanimité

● **Lancement du marché pour travaux d'accessibilité à la mairie – ascenseur**

Dans le cadre de la mise en accessibilité des services administratifs de l'étage de la mairie, La commune de Gévelard envisage l'installation et les travaux nécessaires à l'installation d'un ascenseur intérieur. Les travaux se dérouleront le premier trimestre 2018. Le coût global de l'opération est évalué à 44 310 € hors taxes et 46 968,60 € toutes charges comprises.

Le marché sera un marché à procédure adaptée. M. le Maire est autorisé à lancer le marché et à signer au nom de la commune le marché à conclure avec les prestataires.

Accord à l'unanimité

● **Remboursement de visites médicales**

Un agent communal s'est présenté à deux visites médicales en date du 14 mars 2017 et du 11 avril 2017 en lien avec son poste de conducteur d'autocar. Ces visites lui ont été facturées 49 € pour l'une et 33 € pour l'autre. Il demande à ce que lui soient remboursées ses visites passées dans le cadre de son travail.

Accord avec 11 voix pour et 1 abstention

### ● **Institution du travail à temps partiel**

Une demande a été reçue par le maire concernant la mise en place d'un travail à temps partiel à 80%. L'avis du comité technique du centre de gestion a été demandé. Il relève de la compétence du conseil municipal d'instituer le travail à temps partiel et au maire d'autoriser ou non l'agent qui en fera la demande à exercer ses fonctions à temps partiel.

L'autorisation doit être accordée pour des périodes comprises entre 6 mois et 1 an renouvelables par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Au-delà de ces 3 ans, une demande et une autorisation expresses doivent être faites.

Accord à l'unanimité

### ● **Modification du règlement de la micro-crèche**

La micro-crèche de Gévelard a été contrôlée par la Caisse d'Allocations Familiales le 27 juin 2017. Un rapport a été établi par leur service et certaines précisions ont dû être apportées au règlement de fonctionnement :

- Définition de la mensualisation,
- Utilisation de CAFPRO pour le calcul des participations familiales,
- Gratuité des heures d'adaptation effectuées en présence des parents,
- Modalité d'arrondi des heures supplémentaires par rapport aux heures prévues d'arrivée et de départ,
- Cas de déduction possible de la facturation dans le cadre de l'accueil régulier.
- Refus d'inscription au terme de deux mois sans paiement.

Accord à l'unanimité

### ● **Modification du Contrat Epargne Temps**

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir un délai plus long pour que soit établi un état des heures faites et à faire pour chaque agent pour l'année civile en cours, la date butoir à laquelle doit parvenir la demande de l'agent est le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Accord à l'unanimité

### ● **Dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche**

Une demande du Maximarché de Gévelard a été reçue concernant les « dimanches du Maire » formule qui est une dérogation à l'interdiction du travail le dimanche. La demande porte de façon légale sur 12 dimanches pour l'année 2018. 5 sont de la seule initiative du maire ; pour les 7 autres l'accord du conseil municipal est requis. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante : 21 janvier, 25 mars, 8 avril, 6 mai, 27 mai, 24 juin, 22 juillet, 12 août, 2 septembre, 16 septembre, 23 décembre, 30 décembre 2018.

Vote 8 Pour et 4 abstentions

### ● **Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la communauté urbaine Le Creusot Montceau a accueilli 7 nouvelles communes : Essertenne, Mary, Mont-Saint-Vincent, Morey, Perreuil, Saint-Micaud et Saint-Romain-sous-Gourdon. La CLECT a déterminé le montant de l'attribution de chaque commune pour 2017: Essertenne -9 506 € ; Morey -13 297 € ; Perreuil -4 232 € ; Mary 26 492 € ; Mont-Saint-Vincent 29 501 € ; Saint-Romain-sous-Gourdon 42 788 € ; Saint-Micaud 23 892 € ; Creusot 36 783 €.

Accord à l'unanimité

### ● **Présentation du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui s'insère dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en élaboration par la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau a été présenté aux conseillers municipaux par Mme Frédérique Lemoine et M. Michel Richard le 21 juin 2017. Accord à l'unanimité

● **Démolition dernier bâtiment OPAC route de Martigny le Comte**

L'OPAC demande une autorisation pour démolir le dernier bâtiment HLM qui reste route de Martigny le comte et qui compte encore 6 logements occupés. Il leur sera demandé de présenter un projet de réaménagement du site.

Accord à l'unanimité

● **Bilan transport scolaire**

Après deux semaines de fonctionnement il s'avère qu'un des deux bus du transport scolaire est très peu utilisé (4 enfants). Un accord avec l'attributaire du marché de transport scolaire devra intervenir afin de minimiser les coûts de ce service.

Accord à l'unanimité

Questions et informations diverses :

- Le bateau du trottoir pour entrer sur le parking de l'école maternelle pour accéder en voiture à la micro-crèche est trop haut.
- La déchetterie de Ciry le Noble devrait ouvrir le 25 septembre 2017
- Des points d'apports volontaires vont être installés dans certaines parties de la ville et en dehors (voir documents joints) par la CCM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Location de la salle polyvalente : il est proposé de pratiquer désormais de la manière suivante à savoir la première demande de location faite est la première acceptée et servie.

**Fin du conseil : 22h30**